

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) " INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX DÉDIÉS AU TOURISME DE PROXIMITÉ " : SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJET

ANNEXE 1 DETAILS DES CANDIDATURES

1. Valorisation du site de CATHARINENBURG, par la Commune de DRACHENBRONN-BIRLENBACH (67160 - dans la Communauté de communes du Pays de WISSEMBOURG - Territoire Nord Alsace)

Le projet est porté en partenariat avec l'association locale « Patrimoine » et consiste à mettre en valeur le site de CATHARINENBURG, résidence princière qui s'élevait de 1619 à 1755 à BIRLENBACH.

Son histoire et celle de ses constructeurs, Johann CASIMIR, un comte palatin et son épouse Catharina, princesse royale de Suède, sont exceptionnelles, comme en témoigne l'accession au trône de Suède de leur fils, Carl GUSTAV en 1654. Cet événement eut pour conséquence l'intégration de la principauté de CATHARINENBURG dans le domaine privé de la famille royale suédoise. Puis, plusieurs villages agrandirent le domaine géré par des administrateurs suédois durant quelques décennies. C'est donc tout un pan de l'histoire locale, actuellement méconnue, que la Commune et l'association souhaitent mettre en lumière.

C'est grâce aux archives conservées à STOCKHOLM et aux fouilles réalisées sur site que la commune peut situer avec précision l'emplacement du château et ses dimensions. Actuellement, rien de l'Histoire du passé n'est visible. De la prestigieuse résidence, il ne reste plus qu'un reliquat des fondations. Ces vestiges avaient été mis à jour lors de fouilles réalisées en 1970. Des travaux de déboisement ont permis de prendre la mesure de l'espace de la construction. Une petite partie encore visible des fondations sera mise en valeur.

Le château s'élevait sur le versant Nord de la colline à l'extérieur du village, avec une vue panoramique allant de la Forêt Noire jusqu'aux Vosges du Nord, en passant par la plaine du Rhin et le vallon du BIRLENBÄCHEL.

Un chemin carrossable, faisant la jonction entre la rue CATHARINENBURG et la rue du cimetière, passe devant le site.

L'accès principal se fera uniquement à pied, à vélo ou à cheval. Le stationnement se fera au parking de l'église. Et pour les personnes à mobilité réduite, l'accès pourra se faire depuis le cimetière où il y a une possibilité de parking pour quelques voitures.

Le projet ne concerne qu'une partie de l'emprise du château, là où s'élevait le bâtiment central. Cette parcelle appartient à la commune.

L'objectif est de faire revivre le château sous une forme végétalisée : l'emplacement des murs sera matérialisé par des rangées de vignes, ses entrées par des arches métalliques qui seront végétalisées, un verger entourera les bâtiments, une mare naturelle fera le lien avec l'élément eau entourant jadis les bâtiments (douve et étangs à poissons).

Ces choix découlent des documents d'archives qui montrent l'importance accordée par son bâtisseur à l'environnement de sa résidence et aussi de son côté utilitaire : en grande majorité des plantes potagères, aromatiques, médicinales, arbres et haies à fruits, peu de fleurs ; l'accent sera mis sur les variétés anciennes.

Les grands arbres seront préservés. Les surfaces serontensemencées en prairie florale qui ne sera que peu fauchée, seuls les sentiers de circulation seront tondus régulièrement. Différents milieux naturels seront créés (mare, zones maigres, buissons sauvages, pierrailles, tas de bois, ...) pour favoriser la biodiversité.

C'est un lieu ouvert, les visiteurs pourront circuler librement sur le site.

Des éléments de guidage et de signalétique orienteront les touristes sur place et vers les autres sites alentours.

Un escalier en acier permettra l'accès à la terrasse où se trouvaient les jardins et servira d'observatoire.

Du mobilier d'accueil (tables et bancs, arceaux pour vélos, poubelles ...) sera installé, principalement réalisé en bois local.

L'absence d'éclairage public permettra de préserver la biodiversité nocturne.

Chacun des volets (historique, archéologique, architectural, environnemental) fera l'objet de descriptions et d'informations à destination des visiteurs.

Les contenus des panneaux d'information seront multilingues, en français, allemand et anglais. Les touristes germaniques seront un public privilégié car les « villages suédois » ont un passé commun avec les domaines du duché allemand de Deux-Ponts.

Les informations seront destinées à tous publics, dont les jeunes, avec la création d'une application de réalité augmentée.

Des ateliers pédagogiques et visites guidées seront organisés en complément au fil de l'année.

La cour intérieure accueillera à terme des événements festifs et des animations en lien avec l'Histoire, le verger, les plantes, la biodiversité, ...

Le site se trouve à peu près à mi-chemin du Fort de SCHOENENBOURG et du Chemin des Cimes et à moins de 5 km de HUNSPACH et de la cave de CLEEBOURG. Ces sites phares du tourisme sont facilement joignables à pied, à vélo ou à cheval.

Il y a la piste cyclable WISSEMBOURG – SOULTZ-SOUS-FORETS à proximité et des chemins de randonnées pédestres. De plus, le site se trouve à l'intersection des itinéraires cyclables en cours d'aménagement ou en prévision, à l'échelle des intercommunalités.

Pour compléter le maillage, plusieurs circuits sont à l'étude.

Ce projet est travaillé également en partenariat avec les associations locales (arboriculteurs, viticulteurs), l'Office du tourisme de l'Alsace Verte, Alsace Destination Tourisme, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, le Service d'Archéologie Régionale, le Comité d'Histoire Régionale. D'autres partenaires seront associés par la suite, comme le Club Vosgien, le Stadtmuseum de ZWEIBRÜCKEN, ... Les écoliers seront invités à participer à diverses actions.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 62 142 €, pour un coût global de 81 992 €, incluant la création d'une brochure pédagogique, de flyers et l'application, les outils de communication n'étant pas éligibles.

Travaux concernés :

- Préparation et aménagement du terrain (terrassment, création d'un puit pour l'eau, création d'un escalier et d'un ponton pour traverser les douves)
- Mise en place de plantations
- Mise en place de mobilier : 6 supports ludiques d'information, 5 panneaux d'informations touristiques et directionnelles, bancs et tables de pique-nique, arceaux vélo

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	18 643 €	30 %
Communauté de communes du Pays de WISSEMBOURG	3 107 €	5 %

Région Grand Est (valorisation et médiation du patrimoine culturel)	15 535 €	25 %
Collectivité européenne d'Alsace	24 857 €	40 %
TOTAL	62 142 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 24 857 € à la Commune de DRACHENBRONN BIRLENBACH, soit 40 % du montant des dépenses éligibles, car le projet crée une nouvelle offre touristique, par un concept innovant de faire revivre un château sous une forme végétalisée. De plus, des équipements d'accueil sont proposés, le public sera sensibilisé à l'environnement et des éléments ludiques viennent compléter le tout.

2. Création de l'aire d'accueil « La cyclo-pause de WASSELONNE », par la Commune de WASSELONNE (67310 - dans la Communauté de communes de la MOSSIG et du Vignoble - Territoire Ouest Alsace)

La Commune de WASSELONNE porte le projet d'aménager une aire d'accueil touristique et de repos, attenante à la piste cyclable reliant MOLSHEIM à SAVERNE et située devant un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Elle se trouve à proximité des attractivités touristiques de la ville et bénéficie d'une situation idéale pour partir à la découverte des circuits touristiques et culturels urbains.

C'est un espace actuellement laissé en friche qui va devenir une zone de verdure et de bois, dans l'esprit du territoire de la MOSSIG, proposant des équipements à disposition des touristes et des habitants, notamment à vélo, avec comme objectif d'être un point de passage ou de départ pour découvrir d'autres activités.

L'aménagement de cette aire comprendra :

- des travaux de terrassement et de cheminements,
- la plantation d'arbres et de végétaux,
- la mise en place de panneaux d'orientation et d'informations touristiques,
- la mise en place d'une borne de recharge des vélos électriques, d'une station de réparation pour vélos et d'une station de gonflage,
- la mise en place d'arceaux à vélos,
- l'installation d'une table centrale de convivialité et de tables de pique-nique ainsi que de bancs,
- des installations sportives permettant la pratique de l'activité physique douce (pour les seniors), de récupération (pause pour les cyclo-touristes) et de sport (pour les jeunes ou les sportifs de la région),
- l'aménagement d'une zone de jeux pour les enfants,
- la création d'un point d'eau potable,
- la mise en place de poubelles de tri et d'un composte,
- la création d'un mini jardin botanique, présentant la flore locale, qui pourra être animé et entretenu par les seniors de l'EHPAD et permettra un échange avec les touristes autour de la biodiversité.

L'aménagement de la place sera sécurisé afin de pouvoir accueillir toutes les populations utilisatrices (chemins stabilisés, accès pour les personnes à mobilité réduite et poussette). L'éclairage public est déjà présent. L'installation de borne à énergie solaire est envisagée dans un second temps.

Les équipements seront gratuits et accessibles toute l'année.

L'utilisation de bois local et de matériaux recyclés sera privilégiée, tout en priorisant les fournisseurs ayant des produits à forte réparabilité.

L'Office du Tourisme est associé à l'animation, à l'information et à l'orientation notamment des touristes.

Deux vélos triporteurs sont disponibles à l'EHPAD, afin de permettre à des seniors en perte d'autonomie de continuer à se déplacer. Ils pourraient également être mis au service des touristes. Les modalités sont en cours de définition.

La Commune souhaite également équiper 4 circuits urbains, déjà existants, de panneaux présentant un QRCode, à scanner depuis un téléphone portable, renvoyant vers des informations touristiques, culturelles et événementielles, en plusieurs langues. Des exercices physiques sont aussi conseillés sur ces parcours via ces QRcodes. Un total de 16 panneaux sera installé en ville.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 249 357 €, pour un coût global de 257 637 €, comprenant en plus les panneaux QRcodes, les outils de communication relatifs aux applications n'étant pas éligibles. La subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par le porteur de projet est de l'ordre de 100 000 € (40,1 %).

Travaux concernés :

- Travaux d'aménagements et d'espaces verts
- Installation des équipements cités ci-dessus

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	49 871 €	20 %
DETR	24 936 €	10 %
Région Grand Est	74 807 €	30 %
Collectivité européenne d'Alsace	99 743 €	40 %
TOTAL	249 357 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 99 743 € à la Commune de WASSELONNE, soit 40 % du montant des dépenses éligibles, car le projet crée une nouvelle offre d'accueil touristique dans un espace actuellement en friche et propose des équipements destinés notamment aux cyclotouristes et aux familles.

3. Aménagement du jardin du Musée de la Mine et de la Potasse, par l'association Kalivie, à WITTELSHEIM (68310 - dans l'agglomération de MULHOUSE - Territoire Agglomération de MULHOUSE)

Situé à WITTELSHEIM, berceau de la découverte du gisement de potasse alsacien en 1904, le Musée de la Mine et de la Potasse retrace la grande épopée de la potasse en Alsace. Il conserve et valorise un pan entier du patrimoine des générations de mineurs, descendus sous terre depuis une centaine d'années, pour y extraire le minerai de potasse. C'est un musée d'intérêt communautaire. Les bâtiments sont directement gérés par m2A. Un agent m2A assure l'aspect professionnel du musée. Il permet la gestion des collections, la communication, l'accueil des visiteurs et la médiation. Depuis 2021, le musée est ouvert au public cinq jours par semaine tout au long de l'année. Cela a permis une nette augmentation de la fréquentation. En 2022, le musée a accueilli près de 8 000 visiteurs.

L'association Kalivie anime le musée en étroite collaboration avec m2A. Fondée en 1998, cette association d'anciens mineurs anime un ensemble d'activités liées à la sauvegarde, à la mise en valeur, au partage et à la diffusion des éléments constitutifs du patrimoine matériel et immatériel de la mémoire des mineurs et des habitants de cette région.

Le jardin entoure le Musée et constitue un espace renaturalisé au sein de cet ancien site industriel. Il est complémentaire avec les thématiques du musée. Son sujet est plus généraliste : les temps géologiques du territoire de l'Alsace (en situant dans le temps différentes roches dont la potasse ainsi que l'histoire de son exploitation). Il est situé au pied du chevalement Joseph, un des derniers puits du bassin potassique amené à être conservé. Il permet une approche spécifique et complémentaire par rapport aux autres sites et carreaux miniers, centrée sur l'origine de la potasse dans son contexte géologique. Il présente plus d'une vingtaine d'échantillons de roches significatives de l'histoire de l'Alsace, accompagnées de panneaux de médiation qui permettent de découvrir les différentes étapes de l'histoire géologique de l'Alsace, sur près de 500 millions d'années. Les variations paléo-écologiques du passé évoquées dans le parcours peuvent être mises en relation avec les bouleversements climatiques actuels et provoquer une prise de conscience de la fragilité de l'environnement.

Le jardin fait partie du « circuit découverte » de la commune de WITTELSHEIM (première étape : carreau JOSEPH-ELSE), de 17 km, conçu pour les randonneurs et cyclistes. Il est également une étape de la « Route de la Potasse », circuit de 18 km qui couvre quatre communes, quatre carreaux remarquables ainsi que cinq points d'intérêt du bassin potassique. Il est aussi intégré dans un ensemble naturel plus vaste : la Réserve Naturelle Régionale des marais et landes du ROTHMOOS, qui entoure les restes de deux terrils liés à l'exploitation des mines de potasse.

Ce jardin peut être visité de façon libre ou guidée avec un médiateur du musée. Il est accessible pendant les heures d'ouverture du musée, du mardi au samedi toute l'année. Les visiteurs peuvent avoir accès aux toilettes du musée.

Le jardin se situe dans un espace clos, qui permet une déambulation en sécurité pour tous. L'ensemble du jardin ne présente pas de dénivelé et permet un accès facilité aux poussettes et personnes à mobilités réduites.

Le projet d'aménagement du jardin du musée de la Mine et de la Potasse se décline sous différentes formes.

D'une part, il est prévu le réaménagement du parcours extérieur avec un dessin représentant la forme d'une ammonite des roches et la réfection des supports de méditation qui sont devenus vieillissants (mais ceux-ci ne sont pas éligibles à l'AMI Tourisme).

D'autre part, le projet consiste en l'aménagement d'un espace d'accueil des touristes avec l'installation d'un ensemble de tables et bancs de pique-nique, des jeux pour enfants notamment sous la forme d'un petit train et des poubelles de tri des déchets, dans un espace qui sera ombragé.

De plus, une zone avec l'installation d'arceaux et d'une station de réparation pour vélos est prévue à l'entrée du jardin.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 70 157 €, pour un coût global de 93 789 €, comprenant également la réfection des supports de médiation, non éligibles dans le cadre de l'AMI Tourisme. La subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par le porteur de projet est de l'ordre de 33 676 € (48 %).

Travaux concernés :

- Traçage du chemin et matérialisation des espaces thématiques
- Installation de 6 tables de pique-nique avec ombrières et de 4 bancs

- Mise en place d'arceaux pour vélos et d'une station de réparation pour vélos
- Installation de jeux pour enfants
- Mise en place de poubelles de tri sélectif

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	19 643 €	28 %
m2A	29 466 €	42 %
Collectivité européenne d'Alsace	21 048 €	30 %
TOTAL	70 157 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 21 048 € à l'association Kalivie, soit 30 % du montant des dépenses éligibles, car le projet permet d'améliorer l'accueil des touristes d'un musée par l'ajout de mobiliers, notamment l'accueil des familles et des cyclotouristes.

4. Aménagement du site des Maisons des Rochers de GRAUFTHAL-ESCHBOURG, par l'Association de mise en valeur du site (67320 - dans la Communauté de communes de HANAU-LA PETITE-PIERRE - Territoire Ouest Alsace)

L'association souhaite développer le site touristique des Maisons des Rochers de GRAUFTHAL-ESCHBOURG, en accueillant les visiteurs dans de meilleures conditions.

Les Maisons des Rochers ont accueilli 24 000 visiteurs en 2023. Mais l'espace à visiter est très restreint : trois maisons et une déambulation sur un chemin étroit le long de celles-ci, suivi d'un petit espace jardin.

Le projet consiste à aménager une nouvelle parcelle devant le bâtiment de la fabrique d'allumettes. Elle est actuellement inaccessible au public et en friche.

L'extension du site permettra aux visiteurs de se disperser dans plus de lieux distincts. Ce qui sera particulièrement appréciable pour le confort de visite pendant les journées de forte affluence.

L'aménagement de la parcelle est une première étape avant la concrétisation d'un projet à moyen terme de rendre accessible cette fabrique d'allumettes.

Pour se rendre dans cette nouvelle zone, il est nécessaire de réaménager une passerelle.

La parcelle sera sécurisée par la pose de barrières.

Un cheminement sera réalisé par l'association.

Des bancs et transats en bois y seront installés. Ce site compte peu d'assises en général ; ce qui était pénalisant vu le profil de visiteurs le plus représenté qu'est celui des retraités, suivent ensuite les familles avec notamment de jeunes enfants.

Deux panneaux de médiation informeront les visiteurs sur la fabrique d'allumettes et la formation rocheuse.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 20 720 €, pour un coût global de 22 544 €, comprenant l'ajout de supports de médiation, non éligibles dans le cadre de l'AMI Tourisme. La subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par le porteur de projet est de l'ordre de 12 432 € (60 %).

Travaux concernés :

- Travaux d'aménagement de la passerelle
- Pose des barrières
- Mise en place des bancs et transats

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	15 540 €	75 %
Collectivité européenne d'Alsace	5 180 €	25 %
TOTAL	20 720 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 5 180 € à l'Association de mise en valeur du site des Maisons des Rochers de GRAUFTHAL-ESCHBOURG, soit 25 % du montant des dépenses éligibles, car le projet permet d'améliorer l'accueil des touristes, par l'ajout de mobiliers mais qui restent classiques.

5. Création d'une aire de camping-cars, à SCHOENAU, par la Commune de SCHOENAU (67390 - dans la Communauté de communes du Ried de MARCKOLSHEIM - Territoire Centre Alsace)

SCHOENAU est une commune située dans la plaine d'Alsace, à quelques centaines de mètres de la frontière allemande et du Rhin.

La commune souhaite créer une aire de camping-cars, rue de la Digue, afin de permettre un meilleur accueil des camping-caristes. Elle répond à un besoin identifié par les acteurs du tourisme local dont l'Office de Tourisme du Grand Ried et permettra de renforcer le maillage territorial des aires de camping-cars en Alsace Centrale.

Il n'y a pas d'autres aires de camping-cars à proximité. La plus proche est celle de SELESTAT.

Cette aire sera située dans un environnement naturel à proximité immédiate de la forêt rhénane, de la digue TULLA, de la rivière du MUHLBACH, des pistes cyclables, du camping de SCHOENAU et du plan d'eau.

Le camping et le plan d'eau n'offrent pas d'emplacements et de services pour les camping-cars.

Cette aire permettra d'accueillir tous les jours et toute l'année 16 camping-cars, dont 2 emplacements seront aménagés pour les personnes à mobilité réduite.

Les chemins d'accès à l'aire sont existants. L'accès se fait depuis la RD52, longeant le Rhin. Le revêtement des emplacements sera perméable (type dalles alvéolées) afin de permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer naturellement dans le sol.

Les arbres présents sur le terrain seront conservés afin de créer des emplacements agréables et ombragés. Un cabanon en bois pourra être utilisé par les camping-caristes pour des moments de convivialité.

L'accès à l'aire sera sécurisé, via une barrière d'accès qui s'ouvrira lors du paiement réalisé par le touriste.

Tous les emplacements seront raccordés à l'eau et à l'électricité et les eaux grises seront collectées dans une cuve. Les camping-cars pourront faire leur vidange sur une plateforme en enrobé, sans impacter le milieu naturel.

L'aire de camping-car sera gérée par la société Camping-car Park, professionnelle du secteur, via un contrat pluriannuel. Cette société dispose d'un réseau de touristes provenant de toute l'Europe. Elle payera une redevance d'occupation du domaine public à la commune et lui reversera une partie des recettes en fonction du chiffre d'affaires. Le tarif moyen par nuit serait d'environ 11-12 €, variant en fonction des services achetés. Les prévisions d'exploitation se chiffrent à 1 394 nuitées par an, en se basant sur un taux de fréquentation moyen de 24 %.

Un panneau d'information touristique est installé à 300 mètres, proche de la salle des fêtes, sur lequel sont présentés les différents points touristiques du secteur dont les circuits de randonnée et pistes cyclables. L'accueil du camping peut aussi renseigner les touristes.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 159 090€, pour un coût global du même montant. La subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par le porteur de projet est de l'ordre de 95 454 € (60 %).

Travaux concernés :

- Travaux de terrassement
- Travaux de réseaux pour les bornes
- Achat de mobilier et bornes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	95 454 €	60 %
Collectivité européenne d'Alsace	63 636 €	40 %
TOTAL	159 090 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 63 636 € à la Commune, soit 40 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre d'améliorer l'accueil des camping-caristes et d'allonger la durée de visite sur le territoire avec le développement de potentielles retombées économiques. De plus, il va les inciter à se rendre sur d'autres lieux et à découvrir des pratiques de déplacements doux, par sa proximité avec le plan d'eau, les circuits de randonnée et de vélo. Mais ce n'est pas un projet considéré comme innovant et il n'est pas en soit éco-responsable.

6. Amélioration des circuits découvertes en BASSE-ZORN, par la Communauté de communes de la BASSE-ZORN (67728 - Territoire Nord Alsace)

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la Communauté de communes de la BASSE-ZORN a mis en oeuvre dès 2016, la réalisation de circuits découverte sur son territoire, fruits d'un travail de concertation avec les utilisateurs des espaces naturels (agriculteurs, chasseurs, propriétaires, habitants, élus, etc.).

Ces circuits de randonnée à la fois pédestres et cyclables s'inscrivent dans une démarche intercommunale dont les objectifs sont la promotion et la valorisation du patrimoine rural, naturel et culturel et le soutien à l'économie locale (commerces de proximité, artisans, structures d'accueil, etc.).

Par conséquent, chacun d'eux trouve son ancrage dans une thématique particulière qui a été développée à l'aide d'un travail collaboratif avec les acteurs du territoire. Il s'agit par exemple de promouvoir les circuits courts des produits agricoles locaux en valorisant la vente à la ferme, les visites touristiques chez les exploitants, le savoir-faire culinaire, le patrimoine architectural et culturel, etc.

Le public cible correspond aux excursionnistes et touristes locaux ou de passages sur la BASSE-ZORN ainsi que des habitants des bassins de vie proches : sportif, couples, familles.

Il s'agit aujourd'hui de chemins balisés, essentiellement en sites propres, mettant en avant des points d'intérêts via de la signalétique d'interprétation et directionnelle.

La Communauté de communes souhaite poursuivre l'aménagement de ces circuits, en les agrémentant de mobiliers, afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des randonneurs et des cyclistes :

- « Sur les bords de la ZORN » : rajout d'1 table de pique-nique et de 4 bancs
- « Sentier botanique de GRIES » : rajout de 2 tables de pique-nique, d'agrées sportifs et d'un module arceaux pour vélos
- « Les collines de LCESS » : rajout d'1 table de pique-nique et de 3 bancs
- « Le vallon du LOHGRABEN » : rajout d'1 table de pique-nique
- « VTT » : rajout d'1 banc
- « VTC » : rajout d'1 banc
- « Forêt de WEITBRUCH » : rajout d'1 table de pique-nique et d'un module arceaux pour vélos

Dans la mesure du possible, les mobiliers seront choisis en bois ou en métal pour une meilleure intégration dans le paysage, le côté robuste, esthétique et durable du matériau et afin de rester en cohérence avec l'esprit nature et de sensibilisation à l'environnement des circuits.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 34 785 €, pour un coût global de même montant. La subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par le porteur de projet est de l'ordre de 13 914 € (40 %).

Travaux concernés : mise en place des équipements cités ci-dessus : tables, bancs, modules sportifs et arceaux vélos.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	27 828 €	80 %
Collectivité européenne d'Alsace	6 957 €	20 %
TOTAL	34 785 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 6 957 € à la Communauté de communes de la BASSE-ZORN, soit 20 % du montant des dépenses éligibles, car le projet permet d'améliorer l'accueil des touristes, par l'ajout de mobiliers mais qui restent classiques.